

Pôle de pleine nature de l'Aubrac : top départ de la saison 2

Le Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central a donné le top départ de la saison 2 du Pôle de pleine nature de l'Aubrac.



Gorges du Bès © Joël Damase

« L'Aubrac est une destination que nous envient les autres montagnes de France. Avec l'engagement du Parc naturel régional de l'Aubrac dans une nouvelle programmation du Pôle de pleine nature, je vous encourage à continuer à rayonner ! » est venu dire Paul-Henry Dupuy, Commissaire de massif et représentant de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, à une soixantaine d'élus et de professionnels du tourisme et des activités de pleine nature de l'Aubrac réunis mardi 16 janvier dernier à Fournels (48).



A la tribune de gauche à droite : Paul-Henry Dupuy, Commissaire du Massif central, Laurent Mouliade, co-président de la commission Tourisme du Parc, Marc Guibert, vice-président du Parc en charge des activités de pleine nature, Alain Astruc, président de la Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac et Vincent Alazard, vice-président du Parc. (© PNR Aubrac)

Validé tout récemment fin 2023, ce second programme permet à des collectivités, mais aussi à des porteurs de projets privés ou associatifs, de bénéficier de l'accompagnement du Parc et d'accéder à des subventions (FEDER, LEADER, État, Régions...) pour développer des projets touristiques et de pleine nature de façon durable et adaptée au changement climatique.

« Les activités de pleine nature enrichissent et valorisent naturellement la destination touristique Aubrac, sur le plateau comme dans les vallées, avec les activités liées à l'eau, la pêche, la baignade, le canoë, le canyoning... et celles liées aux falaises, l'escalade, la via ferrata... », a expliqué le Commissaire. « Mais je voulais aussi attirer votre attention : elles sont également un facteur fort d'attractivité pour nos territoires ruraux, elles font partie de la qualité de vie que viennent chercher les nouveaux actifs. »© PNR Aubrac

Les enjeux sont multiples: diversifier les activités, améliorer l'offre et les équipements, s'ouvrir à d'autres publics notamment en travaillant l'accessibilité. Le périmètre d'action couvre le territoire du Parc étendu à six communautés de communes dans leur ensemble: Aubrac Carladez Viadène, Aubrac Lot Causses Tarn, Gévaudan, Hautes Terres de l'Aubrac, Saint-Flour Communauté et Terres d'Apcher Margeride Aubrac.

Tout porteur de projet peut se rapprocher du Parc pour en savoir plus : www.parc-naturel-aubrac.fr ou Mylène Gras, chargée de mission Tourisme et activités de pleine nature, 07 57 68 48 70.